



Veiller sur vous qui veillez sur le Ciel

Fiche mémo ASAP

L'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire dans le corps des ICNA

CAMPAGNE 2025

L'avancement au grade d'ICNA divisionnaire

Peuvent être promus au grade d'ICNA divisionnaire les ICNA de classe normale détenant l'ensemble des mentions d'unité d'un organisme des listes 1 à 8 (approche ou CRNA).

Outre le cas « classique » décrit ci-dessus, peuvent également être promus au grade d'ICNA divisionnaire les ICNA de classe normale ayant exercé pendant au moins 8 ans les fonctions de coordonnateur en détachement civil de coordination.

Peuvent également être promus au grade d'ICNA divisionnaire les ICNA de classe normale vérifiant, au plus tard le 30 juin 2025 l'une des conditions suivantes :

- ☀ compter quinze ans au moins de service dans le grade ICNA de classe normale ;
- ☀ ou compter vingt ans de services publics dont au moins six dans le grade d'ICNA de classe normale.

Enfin, peuvent être promus au grade d'ICNA divisionnaire depuis le 1^{er} juillet 2025 les ICNA de classe normale ayant exercé pendant au moins 6 ans des fonctions d'instruction, d'études ou d'encadrement listées par arrêté (par exemple : assistant de subdivision).

D'autres dispositions existent pour les terrains dits « ICNA TWR » dans le cadre du plan de requalification lié au corps unique mais ne trouveront pas d'application pour la campagne d'avancement 2025, les premiers arrêtés de titularisation n'ayant pas encore été pris.

Point d'attention

Les contrôleurs obtenant leur première mention d'unité totale dans un centre de contrôle d'approche des listes 1 à 3 (Paris - Charles de Gaulle, Paris - Orly, Nice, Lyon et Marseille) peuvent, dans certains cas, bénéficier de règles spécifiques de reclassement dans le grade d'ingénieur divisionnaire.

En 2025, qui est concerné (par le cas « classique ») ?

Tous les ICNA de classe normale, quel que soit le mode de recrutement (concours externe, interne ou EP/SP) ayant obtenu en 2025 (ou antérieurement) leur première mention d'unité totale (ZZ) dans un organisme des listes 1 à 8.

LES AVANCÉES LIÉES AU PROTOCOLE

Principal négociateur du protocole social 2023-2027, le SNCTA a obtenu des avancées majeures et historiques pour la profession en matière de rémunération, de carrière et de retraite.

En particulier, la campagne d'avancement 2025 vient concrétiser une partie de ces avancées relatives à la carrière.

LE « HEA POUR TOUS » !

Le grade divisionnaire culmine désormais au HEA3, concrétisant une revendication historique du SNCTA : le « HEA pour tous » !

ÉCHELON	DURÉE	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ
D15 chevron III		HEA III	
D15 chevron II	1 an	HEA II	
D15 chevron I	1 an	HEA I	
D14	2 ans	1027	835
D13	2 ans	995	811
D12	2 ans	946	773
D11	2 ans	890	730
D10	2 ans	837	690
D9	2 ans	784	650
D8	2 ans	741	617
D7	2 ans	699	585
D6	2 ans	661	557
D5	2 ans	615	521
D4	2 ans	573	489
D3	2 ans	538	462
D2	2 ans	501	437
D1	1 an	471	416